



Séparation et obligations financière

Par **sonkei_old**, le **22/10/2007** à **10:58**

Bonjour,

Voilà ma situation:

Vie commune sans mariage
2 enfants
une maison achetée en commun

Mon ex me dit avoir été voir un juge qui lui a dit que j'avais certaines obligations financières:

- pension pour les enfants
- compensation financière d'un ceratins montant ou ma part de la maison

pour la pension des enfants je le savais, mais pour la maison non, est-ce la vérité ?

Je suis pret a tout pour mes enfants mais pas non plus à me faire avoir.

Merci de vos réponses

Par **Jurigaby**, le **22/10/2007** à **18:42**

Bonjour.

Si vous avez acheté la maison en commun, il est quand même normal que vous lui payiez quelque chose si jamais elle vous la laisser,,non?

ceci dit ce qui vaut pour l'un vaut pour l'autre, autrement dit, si c'est elle qui garde la maison, elle devra vous payer quelque chose.